

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
Séance du 26 novembre 2015**

Etaient présents :

Collège A :

- M. Fabrice BOUQUET
- M. Michael KNORR
- M. Gilles LANCIEN
- Mme Thérèse LEBLOIS (procurations M. H. MAILLOTTE et Mme Maryvonne DULMET)
- M. Jean-Louis MILLOT

Collège B :

- M. Badr ALAOUI-SOSSE
- M. Jean-Pascal ANSEL (procuration M. A. MARIAGE)
- M. Julien BERNARD
- M. Maxime JACQUOT (arrivé à 15h)
- Mme Anne –Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- Mme Nelly BOTELLA
- Mme Michèle PETITHORY
- Mme Valérie FAUVEZ (procuration de M. Patrice SALZENSTEIN)
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET

Collège des usagers

- Mme Sonia CRETIN
- Mme Océane HUZ (procuration de M. Aïman DILOU)

Collège des personnalités extérieures

- Mme Christine BOURQUIN-MIGNOT

Membre de droit

- Mme Catherine LACOUR

Invités

- Invités permanents : Mme Mathilde BUGNON-HENRIET, Mme Fabienne TATIN-FROUX

Excusés :

- Mme BENOIT-LIZON Leslie
- M. Franck BERGER
- M. Patrick BONTEMPS
- M. Lamine BOUBAKAR
- Mme Magdalena BRUGGER
- M. Christophe COMBE
- M. Michel DAGUENET
- M. Aïman DILLOU
- Mme Avril DUCHET
- M. Jordan DUFLOT
- Mme Maryvonne DULMET
- Mme Elisabeth GINER
- Mme Dominique LANDRY
- M. Hervé MAILLOTTE
- M. André MARIAGE
- M. Patrice SALZENSTEIN
- M. Dominique SCHAUSS
- M. Christian SUE
- M. Bruno TATIBOUET
- M. Pascal VAIRAC
- M. Jules WACQUIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures 05.

1 – Approbation des procès-verbaux des 2 et 24 septembre 2015

Les procès-verbaux des séances des 2 et 24 septembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

2 – Budget prévisionnel 2016

Jean-Pascal ANSEL fait remarquer aux membres l'évolution de la contribution depuis 2013. D'une réduction de la DGF de 57000 € en 2013, destinée au départ à la compensation du GVT, la contribution est passée à 171920€ en 2014, 192058€ en 2015 et 211354€ pour la préparation du budget 2016.

Les deux dernières années, une part conséquente de cette contribution avait pu être réalisée par le blocage de mois sur postes vacants, mais cette opération a été plus difficile par manque de mois disponibles cette année, ce qui conduit à présenter un budget très contraint.

Entre la baisse de la DGF et l'augmentation de la contribution, c'est 300000€ qui disparaissent du budget par rapport aux années standard, ce qui revient à dire qu'il y a peu de marge de manœuvre : peu de possibilité de prise en charge des équipements ou des travaux pour les l'aménagement des salles.

Le budget a été réalisé à minima, en espérant que cela suffise. Les surfaces de l'UFR ont augmenté, le coût des fluides également.

Une recherche de revenus complémentaires est nécessaire. Un premier travail a été réalisé sur la procédure d'appel de fonds dans le cadre de la taxe d'apprentissage, avec envoi prévu

- aux entreprises qui accueillent nos étudiants en stage
- aux fournisseurs
- aux collègues afin qu'ils puissent diffuser auprès de leurs contacts et connaissances

Il est de plus en plus urgent de réaliser des économies en libérant les locaux situés place Leclerc. Cela passe par des rénovations de salle, le transfert de l'animalerie (pour laquelle les autorisations ont été obtenues).

Ces opérations entre dans le cadre du CPER et le calendrier annoncé est 2019. Il faudra absolument accélérer.

La consommation des heures complémentaires est également en augmentation, pour des causes multiples. L'enveloppe attribuée est dépassée de 100000€.

Ces données expliquent la demande adressée aux responsables de département.

Julien BERNARD demande si l'augmentation des étudiants a été prise en compte. Il fait remarquer que des heures ont déjà été supprimées.

Jean-Pascal ANSEL répond qu'il n'est pas tenu compte des effectifs pour l'attribution de la dotation pour les cours complémentaires. Cette somme a été arrêtée au début du quadriennal et reconduite.

Jean-Pascal ANSEL présente les différents documents.

- Recettes : pour équilibrer le budget, un prélèvement est réalisé sur les recettes du SAIC, économies réalisées les années précédentes.
- Dépenses : les crédits pédagogiques ont été reportés à l'identique. Les crédits taxe d'apprentissage ne sont pas tous ouverts en dépense.

Pour le CR 200, la somme inscrite est de 284400 €. A noter, les dépenses réelles étaient en 2014 de 509854 et en 2015 à la date du 24 novembre à 424318 €.

Les dépenses ont été au maximum réduites, mais on sait déjà que la somme prévue pour les contrats de maintenance obligatoires sera insuffisante (manque 22000€)

Pour le CR 100, la dépense réelle prévisible pour l'électricité est de 383000 €, la somme ouverte de 310000.

Des recettes complémentaires estimées à 95000 (apprentissage, ERDF) devraient permettre de couvrir ces deux dépenses.

Mme Michelle PETITHORY demande s'il serait possible de mettre en commun les vidéoprojecteurs des départements d'enseignement afin d'équiper les salles et éviter que les enseignants transportent à chaque fois le matériel. Jean-Pascal ANSEL répond que les salles n'étant pas fermées, le risque de vol est très important. Il faudrait un mobilier sécurisé. Il faut voir les surcoûts engendrés.

Catherine PELLET fait remarquer qu'il ne faut pas oublier d'envisager la maintenance du matériel.

Julien BERNARD souhaiterait que les subventions aux associations étudiantes soient faites sur appel à projets, étudiés par une commission.

Jean-Pascal ANSEL retient cette idée. Il ajoute que des conventions, sur le modèle de celles faites à l'UFC, seront signées avec les associations étudiantes.

Des conventions seront également réalisées avec les organismes extérieurs qui utilisent les locaux (par exemple la société d'histoire naturelle)

Le budget est soumis à approbation à 15 heures.

Résultat du vote : unanimité. Abstention de Maxime JACQUOT qui vient d'arriver.

3 – Capacités d'accueil 2016

Suite aux difficultés constatées à la rentrée, une réflexion sur la possibilité de mettre en place des capacités d'accueil a été entamée. La commission mise en place s'est réunie plusieurs fois et a émis des suggestions.

Les marges de manœuvres sont de toute façon étroites :

- Inscription en priorité des néo-bacheliers de l'académie
- Puis des néo-bacheliers des académies limitrophes

Si le nombre d'inscrits est trop important dans la 1^{ère} catégorie, le premier choix est pris en compte, puis tirage au sort. S'il reste de la place, même procédure pour la catégorie suivante.

Le quota de redoublant doit être prévu et déduit de la capacité.

Les réorientations rentrent dans le quota.

Dans tous les cas, le recteur peut imposer l'accueil des étudiants nouveaux bacheliers de l'académie, même si la capacité est dépassée.

Les conseils de département se sont prononcés pour une non limitation de l'accueil des étudiants, tous rejetant la procédure de tirage au sort.

Le conseil de l'UFR puis le conseil d'administration de l'UFC doivent se prononcer également.

Jean-Pascal ANSEL propose d'adresser un message au recteur via le président de l'UFC.

Après un long débat, il est décidé que le courrier comprendrait les demandes suivantes :

- l'UFR demande les moyens de remplir sa mission d'accueil de tous les étudiants
- Pour la licence de biologie, il est demandé de pouvoir examiner au préalable les dossiers des bacheliers hors bac S (ceux-ci ayant les prérequis pour les études proposées) Les statistiques sur les résultats d'obtention de la licence à 3 ou 4 ans, selon les bacs d'origine seront réalisées en plus de celles figurant sur les documents.

La proposition est approuvée

- Pour le premier point, à l'unanimité
- Pour le second point, à l'unanimité moins 5 abstentions

Jean-Pascal ANSEL reprend les propositions faites par la commission et les membres du conseil pour la mise en œuvre d'une organisation permettant d'accueillir au mieux le flux d'étudiants à la prochaine rentrée

- Publicité des taux de réussite
- Modification du calendrier de l'année universitaire pour allonger les semestres d'une semaine, avec examens début janvier et session 2 sur juillet
- Etude de la possibilité d'un calendrier différent entre L1 et autres années de formation
- Possibilité de faire les TP durant la période d'examen (car contrôle continu)
- Etalement des cours sur l'ensemble du 1^{er} semestre et utilisation de toutes les plages horaires
- Pavés d'1h30 de cours obligatoires (et pas 2 heures, ce qui bloque les salles)

Des problèmes sont malgré tout à attendre pour les TP de sciences et vie de la terre et informatiques.

Julien BERNARD avait demandé une réflexion avec la direction sur la maquette du prochain starter.

Jean-Pascal ANSEL répond que la rencontre a été retardée à cause du calendrier différé pour la lettre de cadrage, mais qu'elle aura bien lieu, sans doute en janvier.

4 – Retour sur campagne-emploi 2016

Les maintiens de poste ont été acceptés, aucune création n'est envisagée.

Jean-Pascal ANSEL précise que l'UFR ST est la seule qui n'a pas de postes d'enseignants gelés.

5 – Questions diverses

- Dates de fermeture pour les prochaines vacances : du 18 décembre 2015 au soir au lundi 4 janvier matin. Seuls les personnels du service financier seront autorisés à travailler (demande de l'agence comptable) mais il n'y aura pas de chauffage.
- Catherine PELLET propose que les absences des élèves soient désormais saisies dans ADE et non plus ELECTRA. Après débat, Jean-Pascal ANSEL déclare que la réflexion sur la gestion des absences et la déclaration des ABI doit être poursuivie.

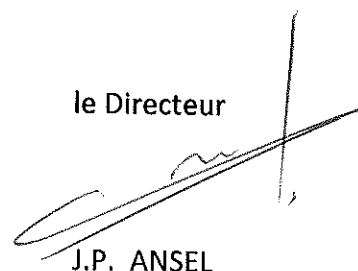
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

La secrétaire de séance



C. LACOUR

le Directeur



J.P. ANSEL